38

Réseau Education Sans Frontières 38

Arrêt des poursuites contre François Auguste !
La solidarité n'est pas un délit

François Auguste est convoqué par le procureur de la république devant le tribunal correctionnel de Lyon lundi 7 mai 2007 à 14h pour « entrave à la circulation d'un aéronef afin de soutenir des personnes faisant l'objet d'une reconduite à la frontière. »

Les faits sont les suivants : le 2 décembre 2006, sur le point d'embarquer dans un avion pour une mission qui lui avait été confiée par le Conseil régional en compagnie de son directeur d'administration, François Auguste, vice-président de la Région, a été informé par des militants du Réseau Education Sans Frontières que la famille Raba pouvait être embarquée à bord afin d'être expulsée. Il a d'abord demandé au pilote de ne pas faire décoller l'avion, puis devant son refus, il s'est adressé aux passagers très calmement. François Auguste a alors été ceinturé, emmené de force par trois policiers, et une fois hors de la carlingue, il a été mis à terre brutalement, alors même qu'il avait fait valoir son statut d'élu et qu'il ne s'est jamais débattu. Il a ensuite été emmené dans un fourgon de police et placé en garde à vue pendant cinq heures, avant d'être libéré sous l'effet d'une forte mobilisation militante.

Ces faits sont déjà graves en eux-mêmes. Mais au-delà du choc moral et physique qu'il a subi (une fracture de côte), le plus triste est *d'une part que si la famille n'a pas été embarquée cette fois-là, elle a été expulsée plus tard par un itinéraire détourné, et d'autre part* que l'action solidaire et responsable de François Auguste, la convocation qu'il vient tout récemment de recevoir le prouve, est considérée comme un délit. Le maximum de la peine qu'il encourt est de cinq ans de prison et 18000€ d'amende.

L'épisode tout entier n'est que trop caractéristique d'une chasse inhumaine contre les sans-papiers, familles et enfants, qui se traduit par des expulsions par la force de plus en plus nombreuses ; il est aussi l'illustration d'une volonté manifeste de décourager la solidarité des citoyens par des mises en jugement exemplaires. *Récemment, une directrice d'école du 19ème arrondissement de Paris a été mise en garde à vue pour s'être interposée contre la violence devant son école. Le 22 octobre Florimond Guimard, professeur des écoles à Marseille, devra comparaître devant le tribunal d'Aix-en-Provence pour délit de solidarité.*

Pleinement solidaires, nous nous indignons que la politique du gouvernement conduise à traduire François Auguste en justice pour s'être conduit en citoyen responsable. Nous demandons l'arrêt des poursuites et nous nous élevons également contre toutes les mesures d'intimidation semblables prises à l'encontre de nos concitoyens.

Nous serons présents, nombreux, le 26 novembre 2007 au Tribunal à LYON.

Organisations à l'initiative de l'appel:
Alternatifs Isère, ATTAC, Centre d'Informations Inter-Peuples, Coordination Rhône-Alpes de soutien aux sans-papiers, Collectif isérois de soutien aux réfugiés algériens, CNT Education 38, Groupe d'animation parrainage aux personnes demandant asile et protection à la France, FCPE 38, Fédération de l'Isère du PCF, FSU 38, PAS 38, RESF 01, RESF 38, RESF 69, SNES 38, SNUipp 38, Sud Education Grenoble, Sud lycéen 38, UNL 38.

Nom Prénom Ville	Organisation/Profession	Signature

Pétition à renvoyer à **RESF 38 c/o HERLIC 9G, Place St Bruno 38000 GRENOBLE**

Réseau Education Sans Frontières 38

Arrêt des poursuites contre François Auguste
La solidarité n'est pas un délit

Nom Prénom Ville	Organisation/Profession	Signature

Pétition à renvoyer à **RESF 38 c/o HERLIC 9G, Place St Bruno 38000 GRENOBLE**